



Compte rendu du CSAL du 3 mai 2023 reconvoqué le 17 mai 2023

La CGT et Solidaires ont lu leurs déclarations liminaires.

Le DRIP du 35 précise comme à son habitude que certains sujets relèvent du niveau national et ne sont donc pas de sa compétence.

Il apporte 3 rectifications aux propos développés dans les liminaires :

- la présentation de la campagne IR était prévue dans le CSAL du 6 avril, ce sont les organisations qui ont demandé le report des instances, la présentation tardive de ce point n'est donc pas de son fait ;
- les moyens pour les SIP et le SDIF ont été augmentés ;
- la DRFIP du 35 continue de faire CSP d'initiative, les résultats s'élèvent d'ailleurs à 3,1 M d'euros. Il n'a nullement l'intention de sacrifier le CSP, il souhaite au contraire renforcer les effectifs du PCR.

La CGT précise que les CSAL n'ont pas pu se tenir compte tenu des mouvements sociaux et de la neutralisation du dialogue social au niveau national.

Pour la CGT, le seul responsable c'est M MACRON et son gouvernement qui piétinent la démocratie sociale.

La CGT souhaiterait connaître le nombre d'emplois correspondant au transfert de la mission de la taxe d'urbanisme vers le SDIF. La direction indique que cela dépendra de l'évolution de cette mission, mais que 6 emplois ont été calibrés.

Examen des points à l'ordre du jour :

1-Approbation des PV :

Le PV du CSAL du 8 novembre 2022 est approuvé.

La CGT indique que compte tenu de son absence au CSAL du 25 janvier 2023 (CSAL emplois), elle ne peut pas participer au vote.

2- Organisation de la campagne impôt sur le revenu (IR):

LE DRFIP a accepté que ce point soit étudié en priorité.

Les OS donnent lecture de la pétition intersyndicale, et précisent que cette pétition a obtenu 54 signatures à ce jour soit 90% des SIP rennais.

La parole est ensuite donnée à des collègues des SIP rennais, désignés par les OS en qualité d'experts pour témoigner de leur quotidien pendant cette campagne Impôt sur le revenu (IR). Le collègue du recouvrement explique ainsi recevoir un nombre très important d'appels sans lien direct avec le recouvrement (qu'il estime environ à 70 %), ses difficultés à répondre à des demandes concernant la déclaration d'impôt sur le revenu alors que sa mission consiste à effectuer du recouvrement, et dénonce la pratique statistique de la DRFIP qui consiste à ne satisfaire qu'à l'indicateur d'un bon taux de décrocher. Les collègues du pôle gestion indiquent être noyés par les e-contact (1000 e-contact le 16 mai), la difficulté à traiter les appels du 0800, les APRDV et qu'il ne leur reste pas de temps pour saisir et traiter correctement les déclarations de revenus (2042). Ils expliquent avoir atteint un point de rupture, et que le message de la DRFIP leur

demandant le passage de 4 vacations à 8 vacations des appels émanant du 0800 est tout simplement impossible. Les agents sont épuisés à la limite du burn-out, leurs conditions de travail n'ont cessé de se dégrader et leur santé est directement impactée : stress, fatigue, irritabilité, pleurs sans compter leur vie de famille qui est directement impactée. Un témoignage écrit est apporté par un collègue du pôle accueil (celui-ci n'a pas pu être présent compte tenu des nécessités de service); il décrit une situation catastrophique, des files d'attente qui n'en finissent pas des réceptions physiques épuisantes avec des questions multiples, des réceptions plus longues, des réceptions sur des journées entières (accueil physique le matin et APRDV physique l'après-midi) avec des courtes pauses méridiennes.

Les agents demandent que la DRFIP renonce purement et simplement à ce projet de 8 vacations, et que celui-ci affecte en urgence des moyens humains supplémentaires en insistant sur la nécessité d'affecter des « sachants ».

La CGT conforte la demande des agents et revendique des emplois. Elle dénonce les sous-effectifs, les services sous-dimensionnés, des exigences statistiques qui conduisent à une souffrance grandissante des agents et à une démotivation (perte d'autonomie, perte de sens du travail). La CGT s'étonne du manque d'anticipation de la DRFIP 35 alors qu'à plusieurs reprises elle avait alerté sur l'impact qu'aurait GMBI (gérer mon bien immobilier) sur les SIP. Coller le calendrier GMBI sur celui de la campagne IR reflète d'un véritable amateurisme de la DGFIP et de sa profonde méconnaissance de la réalité du travail dans les SIP ! Comme toujours les « têtes de Bercy » ont pensé sans les agents, et les représentants du personnel ! Le traitement de GMBI vient très souvent s'ajouter à une question préalable touchant à la fiscalité. L'application tant du côté des contribuables que des agents a été très mal conçue, il est souvent nécessaire de « bidouiller » pour traiter les demandes des contribuables. C'est exaspérant! La CGT a rappelé à Mme BOUVET, directrice du pôle fiscal, que les agents feront en sorte de tenir l'engagement qu'elle avait pris auprès d'eux c'est à dire ne pas traiter de mise à jour hors résidence principale. Notre délégation a encore une fois tiré la sonnette d'alarme concernant les conséquences prévisibles de la relance au 30 juin des contribuables propriétaires qui n'auraient pas renseignés l'application GMBI à cette date et a prévenu la direction qu'il n'était pas question de faire peser sur les effectifs présents durant la période de congés une pression pour le traitement dans l'effolement de listes ou de tâches que la direction avait bien juré qu'elles n'existeraient pas.

En réponse, la DRFIP reconnaît que cette campagne est très chargée. Elle apporte quelques éléments factuels:

- une augmentation de 13% de réceptions (11,3 % pour Rennes) par rapport à la campagne précédente. Pour elle, cette augmentation de réception est due pour 40 % à GMBI (gérer mon bien immobilier) L'augmentation du nombre de vacations est demandée par la Centrale (3ème stade de soutien)

- une stabilité des appels quantifiés à 22 000 , elle remercie au passage l'implication des agents ;
- +10 % de e-contact traités.

Le DRFIP s'explique sur les vacations : « le soutien se fait en 3 phases, je suis tout à fait transparent. Quand la Centrale a demandé de passer au 3ème niveau, je suis personnellement intervenu et je lui ai demandé de différer ; ma demande a été acceptée il y a 15 jours. Un malencontreux mail a été adressé au SIP le 5 mai, j'en assume l'entière responsabilité.

Le DRFIP explique que compte tenu de la montée en puissance des centres de contact, la Centrale a demandé de passer au niveau 3 à compter du 22 mai. Il va de nouveau solliciter la Centrale pour demander un nouveau décalage. Il précise qu'il va également étudier la possibilité de renfort en moyens humains et demande que les questions relatives à GMBI soit renvoyées au mois de juin.

La CGT réaffirme que 8 vacations c'est NON, que demander à un usager de revenir en juin pour GMBI est mission impossible, et que la gestion de GMBI au mois de juin sera problématique.

La CGT interroge le DRFIP tant sur l'absence de rectificatif sur le soi-disant mail malencontreux que sur l'absence de réponse au mail qu'elle lui a personnellement adressé. La communication auprès des agents et des représentants du personnel ne semble pas être une priorité de notre DRFIP. Une nouvelle marque de mépris ?

La directrice du pôle de gestion fiscale précise que, compte tenu de la réponse reçue par la Centrale, avoir considéré que la pétition des agents était « nulle et non avenue », elle reconnaît un loupé et comme le DRFIP 35 fait son mea culpa. La DRFIP s'enlise dans ses explications !

La CGT explique ne pas être dupe, et connaître l'origine du « loupé », c'est le même refrain chaque année avec la même personne de la DRFIP!. Il serait grand temps de recadrer. Par ailleurs, la CGT insiste sur le manque d'écoute de la DRFIP ainsi que le manque de respect des agents.

Le DRFIP 35 a, à nouveau, fait amende honorable en reconnaissant qu'il aurait dû répondre au message de la CGT.

La CGT demande une mesure d'apaisement en ne passant pas à l'augmentation des vacations au sein des SIP. Le directeur répond qu'il ne peut pas décider seul sans l'accord de la Centrale.

L'intersyndicale demande une suspension de séance. Au retour, les OS indiquent qu'un préavis de grève sera déposé le lundi 22 mai si le nombre de vacation n'est pas limité à 4, il lui est demandé de contacter la DG au plus vite et de donner une réponse ce soir avant 17h.

Le DRFIP s'engage à contacter la DG. Il précise que, sur le fond, il rejoint les représentants du personnel sur les charges de travail plus importantes. Les OS lui rappellent que c'est son rôle de faire remonter les difficultés rencontrées dans tous les services dont les SIP. Il indique qu'une priorité va être apportée sur l'accueil physique.

La CGT précise qu'il ne faudra pas de contre-partie si les agents obtiennent satisfaction. Le directeur va dans ce sens.

- Bilan de la campagne des avis IR 2022 :

La DRFIP rappelle qu'il n'y a plus de taxe d'habitation concernant les résidences principales mais reconnaît que cela n'empêche pas d'avoir du monde à l'accueil.

Elle constate une légère hausse du gracieux de taxe foncière, et explique s'attendre à plus de gracieux compte tenu de l'augmentation des bases, et du choix des collectivités d'augmenter leur taux d'imposition. Elle va essayer de mettre en place des grilles pour faciliter l'analyse et prise de décision sur ce gracieux.

Des fraudes IR ont été constatées pour les crédits d'impôt, une note de la Centrale a été diffusée pour le traitement de ces fraudes. Des listes ont été édités pour traitement par les contrôleurs de SIP en fonction de seuil. Ces seuils varient d'une direction à l'autre et même d'un SIP à l'autre. Vive l'égalité des citoyens devant l'impôt !

La CGT rappelle que le PAS n'a pas diminué la charge de travail, bien au contraire.

- Bilan de l'accueil de proximité 2022 :

La DRFIP indique qu'il y a 30 établissements France Services (EFS) dans le département, des formations initiales et continues sont mises en place. C'est la préfecture qui est chargée de la formations des animateurs de EFS.

La DRFIP signale que les MFS reçoivent peu sur des sujets fiscaux, et souligne que la DGFIP arrive en tête sur les sondages de qualité.

La CGT fait remarquer que beaucoup de questions sur la fiscalité sont transférées dans les SIP, et aimerait avoir un état du nombre de dossiers transférés.

La DRFIP informe de l'organisation d'un comité de pilotage à venir sur l'activité des EFS et précise aussi qu'un nombre important de sujets abordés ne relèvent pas des Finances Publiques (dossiers sociaux).

- Evolutions concernant la mission de publicité foncière :

Ce point correspond à un engagement pris par le division du pôle fiscal de faire un point régulier auprès des OS.

La DRFIP indique qu'il faut un pilotage très rapproché et très suivi pour avoir une répartition précise entre les SPF de Saint Malo et de Rennes, et entre les SPF et le SAPF.

Elle précise que 97% des dossiers passent par l'application Téléactes. Les délais de publication sont maîtrisés avec l'aide du SAPF (30 jours de délais en moyenne). Il existe un partenariat avec la chambre des notaires.

La CGT dénonce les gains de productivité et l'industrialisation des tâches qui ont pour conséquences la détérioration d'un travail de qualité, la dégradation des conditions de travail et la pression exercée sur les agents alors même. Un état de l'effectif après mouvement des mutations est demandé.

La CGT fait lecture d'un mail envoyé par le chef de service du SPF particulièrement explicite sur la pression mise sur les agents, sur le climat de suspicion à l'égard des agents et sur un management vertical méprisant pour les agents.

Le DRFIP indique avoir pourtant passées des consignes pour tendre vers un J + 2 si nécessaire. Il explique avoir poussé vers une montée en compétence des agents pour aller vers un traitement intégral des actes (allègement des contrôles).L'organisation vise à éviter une segmentation des travaux. Il poursuit en affirmant qu'un travail a été fait en amont pour améliorer la qualité des agences matrimoniales.

Les OS lui font remarquer que les collègues ne partagent pas du tout ce constat idyllique. Avec le passage à l'ANF , les réceptions téléphoniques ont augmentés. Le retard a été résorbé par une perte de qualité des missions exercées, les agents ont une exigence de relecture. Et les nombreux départs risquent de dégrader un peu plus la situation. En espérant que la DRFIP anticipe ces départs et la transmission du savoir.

Décidément, la DRFIP ne vit pas le même quotidien que les agents épuisés et en grande souffrance. Pas d'inquiétude un GT s'est tenu et a permis de faire ressortir 17 propositions, et la DRFIP va être vigilante et va suivre les SPF.

- Questions diverses :

Comités médicaux :

La CGT souhaite avoir des informations sur la procédure mise en place concernant les élections aux comités médicaux. La DRFIP répond qu'un appel à candidature va être envoyé à tous les agents du département et qu'un vote aura lieu au CSAL du 20 juin. La CGT explique que l'appel à candidature appelle de nombreuses observations et que nos instances nationales ont contesté ce mode de désignation.

SIE de Saint-Malo :

La CGT confirme que la requête des agents concernant l'aménagement du SIE de St-Malo reste toujours maintenue. Cette restructuration ne prend pas en compte les remontées des agents qui continuent à être méprisés. Suite à intervention en formation spécialisée, l'ISST et l'assistant

de prévention se sont déplacés sur place, les OS n'ont pas été eu connaissance des rapports. La DRFIP indique ne pas les avoir reçus. Pour une mise en place en juin il est plus qu temps d'avoir les avis des acteurs de préventions. Encore une fois la sécurité et la santé des agents n'est pas la priorité de notre DRFIP !

Restructuration du SIP de St Malo:

La CGT profite des questions diverses pour évoquer de nouveau la restructuration du SIP de St Malo. La CGT a de nouveau rappelé la ferme opposition des agents concernant la future restructuration du SIP de Saint-Malo. Elle a fait remarquer au directeur qu'il avait lui-même souligné les conditions très difficiles dans lesquelles la campagne IR se déroulait et vanter l'implication et le travail fourni par les agents. Elle a demandé si les agents devaient considérer la restructuration prévue, avec le passage en pôles, la fusion des secteurs d'assiette pour créer un open space réunissant 15 agents C et B, comme une récompense ou un remerciement pour les efforts collectifs fournis. La délégation a dénoncé la manière dont le projet avait été échafaudé et signalé l'exaspération des agents et le mépris dont ils s'estiment être l'objet au moment même où on leur annonce comme au reste des salariés qu'ils devront travailler 2 ans de plus. Ils se demandent comment ils vont tenir deux ans de plus lorsqu'on leur prévoit de travailler dans une telle organisation, cette perspective leur est insupportable. La délégation CGT a rappelé que lors de la réunion de présentation du projet de réforme de structure de leur service, il leur a été annoncé que celle-ci prendrait effet au 1^{er} septembre prochain pour un « côté pratique ». La CGT a dénoncé cette précipitation et le manque voire l'absence de concertation de la

Le directeur a confirmé que la direction avait missionné le responsable du SIP pour qu'il mette en place un projet de restructuration. Il a déclaré que le projet de nouvel accueil était déconnecté de la réforme de structure.

La CGT fait remarquer que la nouvelle organisation de l'accueil de St Malo impacte tous les services du SIP et qu'elle est totalement imbriquée dans la réforme de structure prévue puisque des emplois seront prélevés tant au niveau des secteurs d'assiette que du recouvrement pour constituer un pôle accueil plus étoffé et ceci sans compter que 2 collègues ont réussi le concours de A et ne seront plus présents au 1^{er} septembre prochain. Elle a rappelé que 1 poste de B et 3 postes de C allait être supprimée au 1^{er} septembre prochain et s'est également inquiétée concernant le futur mouvement de mutation, espérant que le SIP malouin (comme l'ensemble des services de la DRFIP) n'allait pas souffrir d'un déficit supérieur à l'annonce déjà catastrophique de suppressions d'emplois prévues suite au projet final de mutation comme ce fut le cas les 2 années précédentes.

Le DRFIP a répondu que la réforme de structure ne s'appliquera pas au 1^{er} septembre 2023, qu'elle n'aura pas lieu avant 2024. Il s'est de plus engagé et veillera à ce qu'une « revisite » aura lieu tant sur le fond que sur la forme quant à la méthode, à l'élaboration et à la mise en place de ce projet. Il explique en outre que des groupes de travail se sont tenus et sont en cours dans le département concernant l'avenir des SIP.

La délégation a dénoncé le fait que de nombreux groupes de travail aient pu se tenir alors même que la note de cadrage annoncée par la DG concernant l'avenir des SIP n'était toujours pas sortie à ce jour alors même qu'elle était annoncée depuis fin janvier.

Par ailleurs, la CGT a demandé si des comptes rendus écrits sont rédigés après chaque GT car les OS n'en ont jamais été destinataires. La transparence des débats n'est pas assurée et le dialogue social si vanté à la DGFIP est négligé.

Le DRFIP confirme la rédaction de compte rendus écrits après chaque GT, elle ne s'oppose pas à leur diffusion, il reste juste à préciser les règles de diffusion.